



nouveau contrat avec moins d heures

Par **saturne**, le **10/08/2011** à **20:35**

bonjour

je viens d etre licencié....

j ai reussi a etre reclassé avec un nombre d heures moindre qu avant

je faisais 21hrsla il m en propose 15hrs!!

est ce légal??

SACHANT QUE JE SUIS RECONNU TRAVAILLEUR AVEC UN HANDICAP...

merçi

Par **P.M.**, le **10/08/2011** à **21:55**

Bonjour,

Je ne comprends pas comment vous avez pu être licencié et reclassé ensuite après la rupture du contrat de travail, sans que l'on sache d'ailleurs à quel titre...

Par **saturne**, le **10/08/2011** à **22:11**

j étais salarié dans un supermarché...fermeture ...donc licencié économique ..puisque ce magasin ne faisait plus de chiffres d affaires...le groupement de l enseigne a fait en sorte de proposer dans d autres magasins les salariés intéressés...donc je reste dans la même enseigne ..dans une autre ville ...et comme je le dis ils ne me proposent que 15hrs/semaine...j ai peur de perdre mes droits point de vue sécurité sociale...il faut un certain nombres d heures ..et 60hrs/mois c est pas beaucoup ...donc je voudrais savoir si c est légal sachant que j ai 22 ans de boite et que je vais sur 49 ans ...

merçi

Par **P.M.**, le **10/08/2011** à **23:17**

Si vous avez été licencié économique ce n'est plus un reclassement mais une nouvelle offre d'emploi, si vous n'êtes pas encore licencié, l'employeur se doit de vous proposer tous les reclassements possibles à l'intérieur du groupe que vous avez la latitude de refuser surtout s'il impliquent une modification essentielle du contrat de travail initial...

Si vous êtes indemnisé par Pôle Emploi, vous conservez en principe vos droits antérieurs vis

à vis de la Sécurité Sociale...